



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 1^{er} décembre 2014 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

RÉSOLUTION 2014-12-218 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	12 janvier	Lundi	6 juillet
Lundi	2 février	Lundi	3 août
Lundi	2 mars	Mardi	8 septembre
Mardi	7 avril	Lundi	5 octobre
Lundi	4 mai	Lundi	2 novembre
Lundi	1 juin	Lundi	7 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....3^ejour de décembre de l'an deux mille quatorze.

Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 décembre 2014, entre _____ et _____ heures. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de décembre 2014.

Secrétaire-trésorier et directeur général